

CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 18 Mars 2021

Nomination du secrétaire de séance : Charles MOLINA

Approbation du compte rendu du 18/02/2021 à l'unanimité.

01 à 06 Comptes administratifs 2020

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Alain Dalix, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2020 de la commune, dressé par M. Michel Lajugie, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré vote et arrête à l'unanimité, par scrutin public à main levée, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

Budget Principal

Section d'investissement

Dépenses.....	245 065.92 €
Recettes.....	531 810.12 €
Soit un excédent de.....	286 744.20 €

Section de fonctionnement

Dépenses.....	736 344.60 €
Recettes.....	895 024.29 €
Soit un excédent de....	158 679.69 €

Soit un excédent global de clôture de..... 445 423.89 €.

Budget Annexe régie transport scolaire

Section d'investissement

Dépenses.....	0.00 €
Recettes.....	150.00 €
Soit un excédent de.....	150.00 €

Section de fonctionnement

Dépenses.....	23 006.80 €
Recettes.....	18 048.42 €
Soit un déficit de....	4 958.38 €

Soit un déficit global de clôture de..... 4 808.38 €.

Budget Annexe locaux commerciaux

Section d'investissement

Dépenses.....	13 902.11 €
Recettes.....	12 947.41€
Soit un déficit de.....	954.70€

Section de fonctionnement

Dépenses.....	10 502.68 €
Recettes.....	25 414.24 €
Soit un excédent de....	14 911.56 €

Soit un excédent global de clôture de..... 13 956.86 €.

Budget Annexe locaux non commerciaux

Section d'investissement

Dépenses.....	333 553.92 €
Recettes.....	274 069.06 €
Soit un déficit de.....	59 484.86 €

Section de fonctionnement

Dépenses.....	17 614.75 €
Recettes.....	17 510.33 €
Soit un déficit de....	104.42 €

Soit un déficit global de clôture de..... 59 589.28 €.

Budget Annexe assainissement

Section d'investissement

Dépenses.....	0.00 €
Recettes.....	3 160.00 €
Soit un excédent de....	3 160.00 €

Section de fonctionnement

Dépenses.....	8 758.52 €
Recettes.....	7 125.69 €
Soit un déficit de....	1 632.83 €

Soit un excédent global de clôture de..... 1 527.17 €.

Budget Annexe zone artisanale

Section d'investissement

Dépenses.....	81 216.45 €
Recettes.....	62 149.47€
Soit un déficit de.....	19 066.98€

Section de fonctionnement

Dépenses.....	62 149.47 €
Recettes.....	17 269.53 €
Soit un déficit de....	44 879.94 €

Soit un déficit global de clôture de..... 63 946.92 €.

07 – Compte de gestion 2020

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les comptes de gestion 2020 :

- de la régie du transport scolaire,
- du service assainissement,
- de la zone artisanale
- des locaux commerciaux,
- des locaux non commerciaux
- de la commune.

Le conseil municipal, après délibération, DECLARE que les comptes de gestion précités, dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et VOTE les comptes de gestion 2020, à l'unanimité, par scrutin public à main levée.

08 – Participations d'Archignac et Paulin / Frais de fonctionnement école et transports scolaires 2019/2020

Monsieur le Maire indique que, pour l'année scolaire 2019/2020, les dépenses de fonctionnement de l'école se sont élevées à 881.76 € par enfant.

Il précise que 32 élèves sont domiciliés sur la Commune d'Archignac et 1 élève sur la Commune de Paulin.

La commune de St Geniès, dès la rentrée scolaire de Septembre 2019, a mis en place la nouvelle tarification modulée pour les transports scolaires et avance la part communale pour les enfants d'Archignac et de Paulin. Il est donc nécessaire de rajouter cette part sur le remboursement des communes.

Le conseil municipal, après délibération, sollicite le versement des participations suivantes :

- Archignac :
 - o 27 070.03€ pour les frais de scolarité
 - o 830.00€ pour la part des transports scolaires
- Paulin :
 - o 881.76€ pour les frais de scolarité
 - o 120.00€ pour la part des transports scolaires

09 – Motion Projet de réorganisation d'EDF « Hercule »

Depuis 1946, l'entreprise intégrée EDF est le garant du service public d'électricité qui a un rôle central à jouer dans la mise en œuvre du modèle français de transition énergétique.

Parce l'énergie est un bien de première nécessité et au cœur du défi climatique et parce que le climat est avant tout une question de régulation et de service public, ce dernier doit justement être au cœur de la politique énergétique du pays.

Or le projet de réorganisation d'EDF baptisé « HERCULE » qui vise à séparer l'entreprise publique en deux entités d'ici 2022 est le démantèlement et la vente à la découpe de notre modèle énergétique français.

Hercule a pour projet de créer d'un côté un EDF Bleu comprenant le nucléaire, les barrages hydroélectriques et le transport de l'électricité et de l'autre un EDF Vert, partiellement privatisé et introduit en bourse à hauteur de 35 % (ainsi son capital serait ouvert aux investisseurs extérieurs) comprenant Enedis, EDF Renouvelables, Dalkia, les activités d'outre-mer...

En revanche, la branche « EDF Vert » serait partiellement privatisée et introduite en bourse à hauteur de 35 %, ainsi son capital serait ouvert aux investisseurs extérieurs, ce qui serait catastrophique pour nos réseaux de distributions d'électricité.

Or les réseaux sont des piliers du système énergétique français. Ils ont permis un accès équitable de tous à ce bien de première nécessité qu'est l'énergie sous ses différentes formes.

La valorisation d'« EDF vert » reposerait essentiellement sur celle d'Enedis, qui est assise sur le monopole dont il dispose aujourd'hui de par la loi avec les contrats de concessions avec les collectivités. Qui dit contrat de concession rappelle que les réseaux de distribution n'appartiennent pas à ENEDIS mais aux autorités concédantes (communes ou syndicats d'énergies).

Or ce schéma présente de risques majeurs pour EDF, nos inquiétudes portent sur la place d'Enedis dans « EDF Vert » et la structure du capital d'« EDF vert ».

Comment sera assurée la gestion de nos réseaux de distribution, leur sécurisation, leur déploiement leur réparation si des objectifs de rentabilité sont donnés par les nouveaux actionnaires. N'y aurait-il pas transfert de propriété de nos réseaux au profit d'EDF vert afin de revaloriser les actifs de cette nouvelle structure ?

En effet, les collectivités pourront décider de confier cette distribution à une entreprise privée, qui appliquera non seulement ses propres tarifs mais qui ne desservira pas tous les territoires de la même façon.

Le seul intérêt de ce projet est donc financier et non industriel : capter le cash issu de la distribution d'électricité sur la base du tarif fixé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) pour financer les activités de services.

La commune de Saint Geniès AFFIRME qu'EDF doit être le bras armé d'une politique publique de l'énergie pour l'Etat.

Le projet HERCULE de démantèlement de l'entreprise intégrée EDF est néfaste pour nos réseaux de distribution pour notre territoire et nos concitoyens.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal :

S'OPPOSE au projet HERCULE qui prévoit le démantèlement d'EDF et la privatisation partielle d'ENEDIS et demande au Gouvernement de préserver le service public de l'énergie dans son intégralité.

10 – Exonération loyers – Institut Pacôme

Vu la délibération n°18 du 21 Juillet 2020 actant la remise gracieuse de loyers des locaux professionnels et commerciaux suite à leur inactivité lié au 1^{er} confinement COVID,

Vu la délibération n°06 du 19 Novembre 2020 actant une nouvelle remise pour le mois de Novembre (2^o confinement) aux locataires qui ne travaillent pas ou peu,

Mr Le Maire propose au conseil municipal de procéder à une nouvelle remise gracieuse à l'Institut Pacôme car son chiffre d'affaires a chuté, l'esthéticienne n'ayant pas retrouvé une activité normale.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas facturer de loyer, en Mars, Avril, Mai 2021 à l'Institut Pacôme,
- DEMANDE au Maire de prévoir au budget les crédits nécessaires à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

- Orientations budgétaires 2021 validées par le conseil
- Installation Point Poubelles au Mascolet pour les trois communes de St Crépin, Salignac et St Geniès – Coût estimé par le SICTOM à 2318.40€ TTC (hors brise roche). Mr le Maire propose au conseil de diviser cette dépense en trois tiers à égalité entre les 3 communes – validé à l'unanimité
- Demande de terrain pour installation de structures gonflables sur la période estivale : Mr le Maire lui a proposé de se rapprocher du Camping La Bouquerie ou demande au conseil l'autorisation de lui proposer le terrain acheté à côté du cimetière – Le conseil suspend sa décision à la venue de l'organisateur sur place et souhaite connaître les conditions (eau, électricité, éclairage...etc..)
- Achat micro tracteur : Mr le Maire présente deux devis : Garage Max 8333.33€ HT / SAVIMAT 11000€ HT – Le Conseil sollicite le Maire pour demander un devis au Garage Lagorce de St Geniès. Après obtention de ce nouveau devis, un choix sera fait.
- Vaccination « aller vers » pour les personnes de + de 75 ans : Mr le Maire explique au conseil que les secrétaires ont contacté les personnes âgées de + de 75 ans de la commune qui n peuvent pas se déplacer jusqu'au centre de vaccination pour leur proposer une prise de RDV et un transport géré par la CCPF. 21 personnes ont répondu favorablement. La 1^{ère} vague de vaccination a lieu le Vendredi 26 Mars sur la matinée et la CCPF souhaite qu'il y ait des accompagnateurs dans le bus. Samuel Brouzès et Samira Goumbélé se portent volontaire.
- Point sur l'embauche pour le secrétariat : à ce jour 33 dépôts de CV. Choix réalisés par les adjoints pour 12 candidates à revoir en entretien le vendredi 19/03 après midi et le mercredi 24/03 après midi
- Demande emplacements marché du dimanche :
 - Mathilde Lemaire : oui
 - Chez Pierrô crèmerie fromagerie : ouiLes demandes pour le marché estival sont conservées et seront instruites dans le courant du mois de Mai par la commission marchés.

Prochaine Réunion : Lundi 12 Avril 2021 à 18h (vote des budgets)